

**Centre Communal d'Action Sociale d'ITXASSOU**  
**ITSASUKO Laguntza Sozialeko Herriko Zentroa**

**Compte-rendu du Conseil d'Administration du 26 novembre 2014**  
**2014ko azaroaren 26ko Administrazio Kontseiluko bilkuraren bilduma**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S d'ITXASSOU s'est réuni le 26 novembre 2014 à 18h30 sous la présidence de **Mme MACHICOTE-POEYDESSUS**, vice-présidente du C.C.A.S.

*2014ko azaroaren 26an, arratseko 6:30etan, Itsasuko L.S.H.Z.ko Administrazio Kontseilua bildu da L.S.H.Z-aren lehendakariordea den **MACHICOTE-POEYDESSUS** Anderearen lehendakaritzapean.*

Présents - *Hor zirenak* : MM. Mmes **AGUERRE-BOUVIER - ALFONSO - CACHENAUT - CATELIN-LARRE - FORT - HIRIBARNE - INDART - LACO - MACHICOTE-POEYDESSUS - SETOAIN** *Jaun Andereak*

Absents excusés - *Barkatuak* : M. Mmes **BURUCOA-ETCHEPARE - DUCASSOU - GAMOY** *Jaun Andereak*

Secrétaires de séance / *Idazkariak* : Mmes **AGUERRE-BOUVIER - CATELIN-LARRE** *Andereak*

-----

Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité des présents Mme AGUERRE-BOUVIER en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal de la dernière séance, le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes :

*Azken bilkuraren bilduma onartu ondoan, Administrazio kontseiluak ondoko erabaki hauk hartu ditu :*

**SOUTIEN AUX SINISTRES : décision modificative et mode de répartition des dons**

**KALKETUEI SUSTENGUA : erabaki aldatzailea eta emaitzen partekatze modua**

Madame MACHICOTE-POEYDESSUS rappelle que le Conseil d'Administration a décidé, dans sa séance du 05 août 2014, de lancer une campagne de soutien pour venir en aide aux sinistrés des inondations du 04 juillet 2014.

C'est ainsi que suite à l'organisation de diverses actions, le C.C.A.S a récolté la somme de **14 155,00 €** répartis comme suit :

- dons :	9 470,00 €
- journée « Abian » du 20/09 :	4 100,00 €
- vente de livres lors des marchés nocturnes :	585,00 €

Il convient de noter que la commune d'ITXASSOU a participé à la journée du 20/09 en prenant à sa charge les dépenses relatives à la tenue des différents stands (taloa, charcuterie, boissons, glaces...) pour un montant de 1 445,00 €.

Afin de procéder à l'encaissement et au reversement des fonds aux sinistrés, le Conseil d'Administration décide de prendre une décision modificative pour inscrire la somme de 15 000,00 euros aussi bien en recettes à l'article comptable 7788 qu'en dépenses à l'article 6561.

Il est ensuite proposé au Conseil d'Administration de définir le mode de répartition des fonds entre les **26 sinistrés recensés**.

Deux modes de répartition sont évoqués :

1-  $(380 \text{ €} * 20 \text{ sinistrés}) + (1\,092,50 \text{ €} * 6 \text{ sinistrés les plus durement touchés}) = 14\,155,00 \text{ €}$

2-  $(380 * 26 \text{ sinistrés}) + (1\,068,75 \text{ €} * 4 \text{ professionnels sinistrés}) = 14\,155,00 \text{ €}$

Mmes ALFONSO, CATELIN-LARRE, FORT, HIRIBARNE, LACO, MACHICOTE-POEYDESSUS, SETOAIN, MM. CACHENAUT, INDART se prononcent favorablement pour la proposition n°1.

Mme AGUERRE -BOUVIER se prononce en faveur de la proposition n°2.

Le Conseil d'Administration décide de retenir le mode de répartition correspondant à la 1ère proposition.

Il est décidé que les donateurs, les bénévoles, les associations partenaires de la journée « Abian » en soient remerciés. Ceci pourrait se faire par le biais d'un article dans les colonnes du bulletin municipal de janvier 2015.

### **ORGANISATION D'UN CONCERT EN FAVEUR DES SINISTRES** **KONTZERTUAREN ANTOLAKUNTZA KALKETUEN FABORETAN**

Aucune date disponible avant Noël n'a pu être fixée avec la chorale, le concert n'aura donc pas lieu.

### **RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES « OIHANA »** **« OIHANA » AMA LAGUNTZAILEEN BILGUNEA**

Dans le cadre des activités d'éveil dispensées par l'association d'Aide Familiale et Sociale aux assistantes maternelles agréées d'ITXASSOU, la commune signe chaque année une convention de mise à disposition des locaux communaux de la garderie municipale.

Cette convention stipule que les activités se déroulent le mardi matin de 9h30 à 11h30 à raison de 2 fois par mois sur une période de 3 trimestres (octobre à fin juin).

Or, Mme ETCHEBERRY, animatrice du RAM, a transmis en mairie le calendrier des ateliers d'éveil pour le 1er trimestre 2014/2015 et il s'est avéré qu'une seule séance était prévue en novembre. Dans la mesure où pareille chose s'était déjà produite (novembre 2013 et avril 2014), un courriel a été adressé à M. TROIVILLE (responsable) pour lui demander des explications.

Ce dernier a répondu que 5 ateliers en moyenne étaient organisés trimestriellement représentant un total de 15 ateliers par an.

Dans la mesure où le coût de ce service s'élève à 2 583 € / an, il serait peut-être souhaitable qu'un bilan de satisfaction soit dressé afin de s'assurer qu'il corresponde aux besoins des assistantes maternelles.

De plus, il est remonté qu'une assistante maternelle s'est plainte de l'absence et de la diffusion des informations (places disponibles notamment).

Mme MACHICOTE-POEYDESSUS propose d'organiser une rencontre entre le C.C.A.S et les assistantes maternelles afin de dresser un bilan de l'action mise en place. Dans un second temps, un rendez-vous avec l'Association d'Aide Familiale et Sociale pourra être fixé. De plus, l'association « Laguntza Etxerat » d'Hasparren sera contactée pour avis.

### **COLIS DE NOEL** **EGUBERRIKO SASKIAK**

Ils sont distribués chaque année aux Itsasuar de 80 ans au moins, aux personnes placées en maisons de retraite ou hospitalisées ainsi qu'aux religieuses de la maison St Joseph.

En 2013 : 97 colis (55 femmes, 26 hommes, 16 couples) pour un montant unitaire moyen de 24,53 €

Estimation 2014 : 100 colis (61 femmes, 24 hommes, 15 couples).

Le colis 2014 sera composé de :

- pour les personnes à domicile : sablés, chocolats, bloc de foie gras de canard, miel ou pain d'épices, bouteille de vin (blanc pour les femmes et rouge pour les hommes) ou bouteille de kir pour les couples. La contenance sera adaptée s'il s'agit d'une personne seule ou d'un couple.

- pour les personnes en établissement : colis similaire mais alcool remplacé par des pains de savon.

Mme AGUERRE-BOUVIER indique que le montant du colis (24,53 euros en 2013) est trop élevé car d'après elle, les personnes sont plus sensibles à la visite et à l'attention qu'à la composition réelle du paquet.

La confection des colis est programmée pour le 19 décembre 2014 à 9h.

Mme AGUERRE-BOUVIER s'excuse et quitte la séance ; Mme CATELIN-LARRE est désignée en qualité de secrétaire.

## **ACTIVITES DE LOISIRS**

### **AISIALDI JARDUERAK**

- **bilan activités d'été** : 7 journées (20 enfants en moyenne sur chaque activité) et 2 605,64 euros à la charge du C.C.A.S. Deux nouvelles activités ont été proposées : pêche au lac d'Harrieta de Saint-Jean-le-Vieux et randonnée nocturne sur les crêtes de Bizkarluze. Il serait intéressant de pouvoir, à chaque période de vacances, compter sur une personne pour l'encadrement d'activités manuelles comme le faisait Nanou. 2 animateurs BAFA ont été recrutés par le C.C.A.S et 3 membres du C.C.A.S ont assuré l'accompagnement.

- **bilan activités d'automne** : 2,5 journées (11 enfants en moyenne sur chaque activité) et 223,75 euros à la charge du C.C.A.S : peinture créative avec la participation gracieuse de Sabine MATHIOT, initiation VTT et parcours d'orientation avec le syndicat Mendi Gaiak (+ 1 animateur BAFA employé par le CCAS). La journée éco-citoyenne a été annulée faute de participants. Annie ETCHEVERRY, employée communale, est venue encadrer une journée.

- **programme vacances de Noël** : 1 journée non encore définie.

Mme MACHICOTE-POEYDESSUS rappelle un point de la réglementation en matière d'accueil de mineurs. En effet, dans la mesure où le C.C.A.S n'est pas structuré en accueil collectif de mineurs, il est possible d'organiser 14 journées au maximum par an (de septembre à fin août) sachant qu'une journée est considérée comme telle dès lors que l'activité est supérieure à 2 heures.

Au 31/12/2014, 3,5 journées auront été conduites, il restera donc 10,5 journées à répartir entre les vacances d'hiver, de printemps et d'été.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **GALDERA OROTARIK**

**1- Réunion Loturak le 29/11 à 15h, salle des associations** : invitation transmise par le C.C.A.S d'ITXASSOU, en partenariat avec l'association "Loturak", aux personnes de plus de 70 ans (260 personnes concernées). L'association « Loturak » présentera son projet associatif.

**2- Prêt scooter** : prêt de 5 semaines entre septembre et novembre 2014 à un jeune d'ITXASSOU de 16 ans suivi par la Mission Locale (conseiller Inaki OSPITAL), en formation au CFA.

A ce sujet, le Conseil d'Administration décide de fixer une caution de 50,00 euros pour le prêt du scooter. Auparavant, le montant de la caution n'était pas indiqué dans la convention

et laissé à la libre appréciation du conseiller Mission Locale. De plus, le tarif d'utilisation a été défini à 1 € / jour d'utilisation (contre 5 € / semaine). Une délibération sera prise en ce sens.

**3- Demande d'aide financière personne invalide** : suite à la séance du Conseil d'Administration du 16 juin 2014, le Conseil d'Administration lui a proposé de récolter des fonds à l'occasion de la journée culturelle du 20 septembre, laquelle a refusé. Aucun dossier engagé par le demandeur à ce jour n'a été déposé auprès des services sociaux du Conseil Général.

**4- C.A.F** : à partir du 1er décembre 2014 et afin de raccourcir les temps d'attente, l'accueil se fera sur rendez-vous au siège de la C.A.F à BAYONNE.

**5- Sensibilisation des séniors aux risques routiers** : le C.C.A.S est toujours dans l'attente d'une proposition de date par l'association Prévention Routière.

**6- Secours Catholique** : pour les personnes âgées qui le désirent, un repas de Noël est proposé le 20 décembre à Cambo-les-Bains.

Aucune question ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

*Gai-zerrenda bururatua dugunez, bilkura arratseko 8'30tan gelditu da.*